

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, Violaine BUCCI-KURSNER, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Paul BESOMBES, Christophe GSELL (P. M. TISON), Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE).

Secrétaire de séance : M. PELLERIN.

**Finances :**

**FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES  
OU COMPLEMENTAIRES A DES ASSOCIATIONS**

Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances et C° Vie locale du 17/09/2025

**1°) Proposition de subvention exceptionnelle pour les ARCHERS DE OUISTREHAM : 325€**

Adhérent de l'association Les Archers de Ouistreham, Guillaume QUETEL a participé au dernier championnat de France de tir 3D à Boigny sur Bionne dans le Loiret en août dernier. Le club lui a apporté son soutien en participant aux frais de déplacement et d'hébergement à hauteur de 150 € et sollicite de la Ville une subvention exceptionnelle visant à financer une partie du reste à charge. Il est proposé de lui octroyer une aide pour un montant de 325€.

**2°) Proposition de subvention exceptionnelle pour l'association du CINEMA LE CABIEU : 6 000€**

L'association Cinéma le Cabieu va fêter ses 40 ans prochainement. Afin d'organiser les festivités liées à l'événement, elle sollicite l'aide de la Ville. Il est proposé de lui accorder la somme de 6 000 €.

**3°) Proposition de subvention exceptionnelle pour la FERME DES PHENIX : 22 000€**

L'Association de médiation animale « la Ferme des Phenix », nouvellement constituée, a pour objet d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation de handicap ou de fragilité en proposant des activités thérapeutiques et éducatives autour de la nature et des animaux.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle pour permettre à la structure de démarrer son activité (création du site internet de l'association et d'outils de communication, achat de petits équipements, soins vétérinaires, nourriture, consommables...). Il est proposé de lui octroyer une subvention de 22 000€.

**4°) Demande de subvention exceptionnelle pour le JUDO CLUB : 1000€**

Le Judo Club de Ouistreham présente un concurrent au Championnat du monde qui se tiendra début novembre prochain à Paris. Afin de pallier une partie des frais de déplacement et d'hébergement du judoka et de son entraîneur, l'association sollicite l'aide de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une aide pour un montant de 1 000 €.

**5°) Proposition de subvention exceptionnelle pour OCEAN : 2000€**

L'association OCEAN accompagne plusieurs de ses adhérents dans le cadre de leur participation à des championnats :

- Victor POULAIN doit participer au prochain Championnat européen de char voile qui se tiendra prochainement. Afin de financer une partie de son déplacement, l'association OCEAN sollicite auprès de la Ville une subvention exceptionnelle de 500 €.

le 29/09/2025



- Simon ACKERMAN doit participer au prochain Championnat du monde de stand up paddle. Afin de financer une partie de son déplacement, l'association OCEAN sollicite auprès de la Ville une subvention exceptionnelle de 500 €.
- Lors du championnat de France de voile jeunes qui s'est déroulé à Martigues fin août dernier, l'association OCEAN a présenté au départ un équipage de 2 jeunes - Titouan DESRIVIERES et Félix FLYNN - pour défendre les couleurs du club. Afin de soutenir l'équipage, l'association sollicite une aide de 1000€ pour participer aux frais engendrés par le déplacement.

Il est donc proposé d'octroyer une aide exceptionnelle à l'association pour un montant global de 2000€.

#### **6°) Proposition de subvention complémentaire pour l'association ORB GYM : 4 720€**

Lorsqu'elle a déposé sa demande de subvention, l'association ORB Gym a fait une erreur lors de la saisie du montant sollicité (280 €) qui s'est révélé bien en deçà du montant souhaité. Aujourd'hui, le club est arrivé au bout de ce que ses finances lui permettent et demande à la Ville de bien vouloir compléter sa subvention initiale. Il est proposé de lui octroyer une subvention complémentaire pour un montant de 4 720 €.

#### **A – vote de la subvention au judo club :**

DL20250922_11A	Présents : 25	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 27	Pour : 27	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des votants<sup>1</sup> d'octroyer la subvention suivante :

ASSOCIATION	SUBVENTION (€)			
	Vote 16/12/2024	Dde/prop°	Vote	Total BP2025
JUDO CLUB	9 900	1 000		

#### **B – vote des autres subventions**

DL20250922_11B	Présents : 25	Pouvoirs : 3	Abstentions :	Suffrages exprimés : 28	Pour : 28	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION (€)			
	Vote 16/12/2024	Dde/prop°	Vote	Total BP2025
ARCHERS DE OUISTREHAM	1 000	325		
CINEMA LE CABIEU	0	6 000		
FERME DES PHENIX	-	22 000		
OCEAN	46 500	2 000		
ORB GYM	280	4 720		
Total		35 045		

 Le compte 65748 n'étant pas suffisamment pourvu au BP2025, les présentes délibérations sont soumises à l'adoption d'une décision modificative, vue plus loin.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Transmis en préfecture le

Affiché/notifié le

29 SEP. 2025

Certifié exécutoire.

<sup>1</sup> Mme Segaud Castex ne participe pas au vote